

# APPROCHE ET OBSERVATION RESPONSABLES

## des MAMMIFÈRES MARINS et des TORTUES MARINES à La Réunion

LEUR APPROCHE ET LEUR OBSERVATION SONT RÉGLEMENTÉES PAR UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL QU'IL IMPORTE DE CONSULTER CAR IL FAIT FOI

OBSERVATION À PARTIR D'UN NAVIRE

- Au point mort aux abords de cette zone
- 4 noeuds maximum
- Allure normale

5 bateaux maximum

Trajectoire d'observation

Respecter les distances d'observation

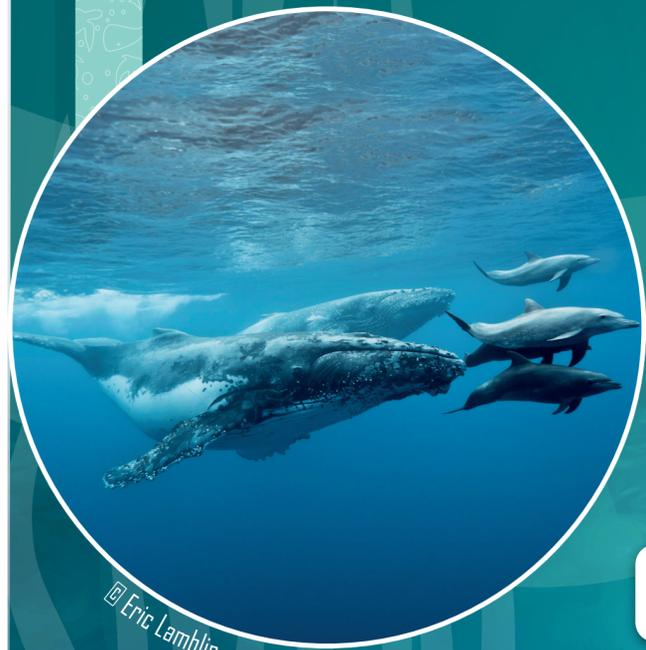
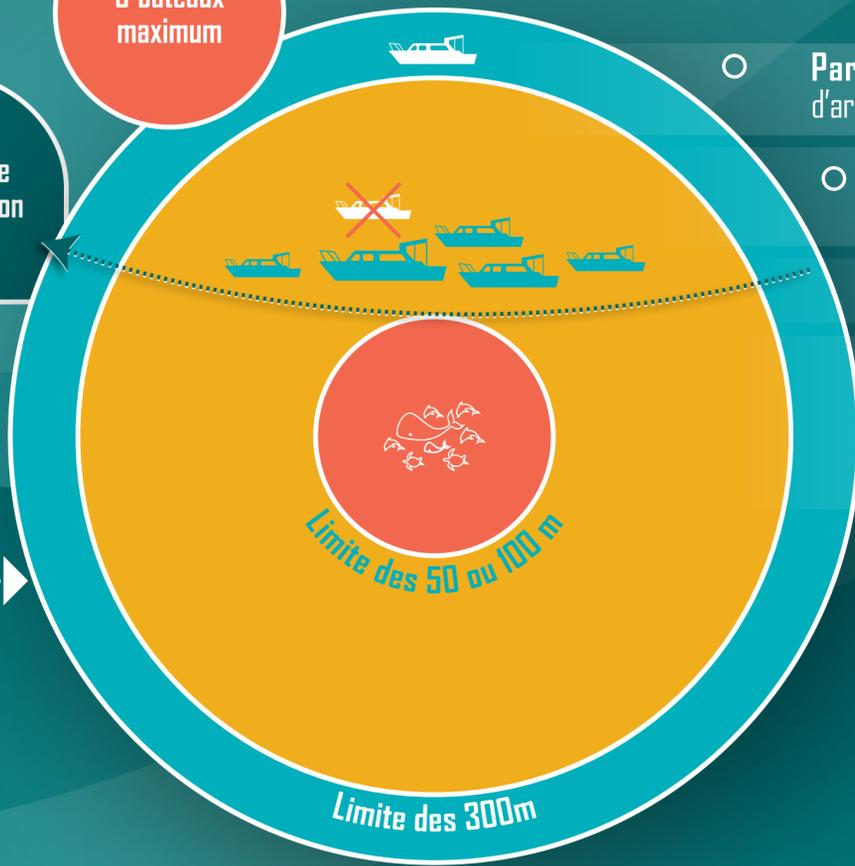
- 100m
- 50m

Par courtoisie, respecter l'ordre d'arrivée des navires et attendre son tour.

Tous les navires du même côté en évitant leur encerclement.

Navire toujours manœuvrable.

Temps limité :



© Eric Lamblin



© Océan blue vibe

# Respectons les, ils se dévoileront



Activité à risque ! Animaux sauvages, imprévisibles et potentiellement dangereux. Pas de mise à l'eau si animal actif (saut, battement nageoires) ou stopper l'activité s'il le devient.

MISE À L'EAU



Objets interdits

3 bateaux maximum



Une personne détentrice du permis bateau reste à bord



Sonars, radars, sondeurs éteints, lignes de pêche remontées



Temps limité



Être équipé : combinaison, masque, tuba, palmes, bouée



Se laisser glisser le long de la coque



Se mettre à l'eau du même côté par rapport aux animaux



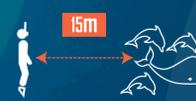
Maximum 10 randonneurs, hors accompagnateur, groupés



Restez passif, initiative aux animaux de venir ou non



Ne pas toucher les animaux



Mise à l'eau interdite aux moins de 8 ans



8 > 18



Mise à l'eau interdite aux moins de 8 ans

Autorisation ou présence d'un représentant légal

Cétacés et tortues marines sont protégés leur poursuite ou harcèlement est passible d'amende jusqu'à 750 €

ADHÉREZ : [WWW.REUNION.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR/ADHEREZ-A-LA-NOUVELLE-CHARTRE-D-APPROCHE-ET-D-A681.HTML](http://WWW.REUNION.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR/ADHEREZ-A-LA-NOUVELLE-CHARTRE-D-APPROCHE-ET-D-A681.HTML)